

L'employeur a-t-il le droit d'accéder indirectement au compte facebook d'une salariée? Non

Fiche pratique publié le **08/03/2018**, vu **472 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON](#)

L'employeur a-t-il le droit d'accéder indirectement au compte facebook d'une salariée? Non

CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR DE CASSATION le 20/12/17 :

Mais attendu qu'ayant relevé que le procès-verbal de constat d'huissier établi le 28 mars 2012 à la demande de la société Jesana rapportait des informations extraites du compte facebook de la salariée obtenues à partir du téléphone portable d'un autre salarié, informations réservées aux personnes autorisées, la cour d'appel a pu en déduire que l'employeur ne pouvait y accéder sans porter une atteinte disproportionnée et déloyale à la vie privée de la salariée ;

Pour accéder à l'arrêt :

france.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000036345756&fastReqId=1634041